Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_276-DE

Délibération n° 2026.276

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 5 octobre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 5 Octobre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Date d'Affichage : 6 octobre 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Denis MANCEAU a donné pouvoir à Aline LE BOUEDEC

Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :
Stéphane BARBE – Roger BUFFET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Mattéo GENAR – Anthony HUE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Stéphane IDLAS est désigné secrétaire de séance

2026.276 - Eau et Assainissement – Assainissement collectif – Convention type de servitude de passage de canalisations d'eaux usées, d'eaux pluviales urbaines et/ou d'eau potable

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_276-DE

Fougères Agglomération **2026.276**

2026.276 - Eau et Assainissement – Assainissement collectif – Convention type de servitude de passage de canalisations d'eaux usées, d'eaux pluviales urbaines et/ou d'eau potable

Dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement collectif, Fougères Agglomération met en œuvre des travaux de création ou de réhabilitation de réseaux d'eaux usées, situés majoritairement en domaine public.

Dans certains cas particuliers, la collectivité peut être amenée à créer ou réhabiliter des réseaux d'eaux usées en domaine privé. Dans ces cas, une convention de servitude de passage doit être conclue avec les propriétaires des parcelles concernées.

Par délibération n°2025.112 du 7 juillet 2025, le Conseil d'Agglomération a approuvé une convention type de servitude de passage de canalisations d'eaux usées, stipulant les obligations respectives des propriétaires des parcelles concernées et de Fougères Agglomération.

Or dans certains cas particuliers, les travaux de création ou de réhabilitation de réseaux d'eaux usées en domaine privé peuvent être réalisés de manière couplée avec des travaux de création ou de réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines et/ou d'eau potable.

Il est donc proposé d'étendre la convention type de servitude de passage de canalisations d'eaux usées, aux canalisations d'eaux pluviales urbaines et/ou d'eau potable selon les cas.

Vu l'avis de la Commission « Eau et assainissement » en date du 30 septembre 2026,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le modèle de convention type de servitude de passage de canalisations d'eaux usées, d'eaux pluviales urbaines et/ou d'eau potable ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer les conventions correspondantes avec les propriétaires concernés, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 05/10/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET